



Le monde selon Vinci

- ❖ **Vinci et la rémunération de ses dirigeants** : Xavier Huillard, président directeur général de Vinci depuis 2010, a gagné en 2017 4,23 M€ (+10,7% !), soit environ 3500 smic
- ❖ **Vinci pratique l'optimisation fiscale** : Par le biais de produits tels que les intérêts notionnels pour lesquels la Belgique a été épinglée début 2018 par la Commission européenne qui juge qu'elle favorise la planification fiscale agressive des entreprises...En 2016, Vinci a placé 4,8 Milliards € permettant d'économiser 18,1 Millions € d'impôts en France. Pas de données disponibles depuis. Moins d'impôts payés en France = moins de moyens pour l'éducation, les hôpitaux, les routes gratuites, les transports en commun, etc.. (Source : Capital 2017)
- ❖ **Vinci mêlé à des affaires objets de dépôt de plainte** : Le bâtiment de la Fondation Louis Vuitton, édifice de prestige conçu par l'architecte star Frank Gehry, voulu par le PDG de LVMH Bernard Arnault et inaugurée en 2016 dans le bois de Boulogne à Paris, dont le coût initialement estimé à 100 millions d'euros, aura finalement atteint selon les magistrats de la Cour des comptes 790 millions d'€. Une somme sur laquelle LVMH aura pu décompter de son impôt sur les bénéfices environ 518 millions d'euros. Une plainte pour « *escroquerie* » et « *blanchiment de fraude fiscale* » a été déposée en novembre 2018 par le Front républicain d'intervention contre la corruption (Fricc, fondé par d'anciens membres d'Anticor). Elle vise ces coûts exorbitants affichés par le groupe LVMH et l'entreprise en charge de la construction, **Vinci**, sans commune mesure avec ceux observés sur d'autres projets comparables, pointant une **possible surfacturation opportuniste**. L'avocat des plaignants, résume prudemment sa problématique : « *Les autres travaux effectués par Vinci pour LVMH ont été effectués à un coût de construction largement inférieur à celui de la fondation* ». Et d'estimer que « *le risque d'escroquerie au mécénat est réel* ». Au Parquet National Financier de se prononcer (sources : Libération, Mariannes 2018)
- ❖ **Vinci directement visé par des dépôts de plainte** : Le groupe de BTP Vinci est l'objet d'une nouvelle plainte (novembre 2018) de l'association Sherpa, du Comité contre l'esclavage moderne et de six anciens travailleurs indiens et népalais, pour travail forcé sur les chantiers de la Coupe du Monde de 2022 au Qatar (Des semaines de travail de 66 à 70 heures, sous une chaleur écrasante, parfois mortelle, pour 50 centimes à 2 euros de l'heure). Après avoir vu une première plainte déposée en 2015 classée sans suite en début d'année par la justice française, l'ONG revient à la charge avec cette fois constitution de partie civile. C'est la première fois que d'anciens travailleurs de la filière qatarie de Vinci portent plainte contre la multinationale française. (source : Novethic 2018)
- ❖ **Vinci impliqué dans des PPP au détriment des comptes publics, donc des impôts des citoyens** : Le désastre financier programmé du stade de l'OGC Nice, l'Allianz Riviera, inauguré le 22 septembre 2013, financé via un PPP et confié à l'entreprise Vinci. Projet

épinglé dans un rapport de la Chambre Régionale des Comptes en juin 2015 qui estime que le prix réel payé par la commune pour le stade sera de 400 millions d'euros et non les 225 millions d'euros annoncés. Elle relève une série de « cadeaux » contestables faits par la commune au constructeur Vinci comme le renoncement de 3 millions d'euros de pénalités de retard et la prise en charge de plusieurs redevances, soit sur la durée du contrat (30 ans) un total de 72 millions d'€ de "subventions" au partenaire Vinci. Les chiffres de fréquentation du nouveau stade pour les dernières saisons confirment déjà son surdimensionnement, c'est à dire un taux de remplissage à peine de moitié de sa capacité soit du niveau de l'ancien Stade du Ray, et les événements d'entreprise ou privés sont très loin d'atteindre les niveaux prévus lors de la présentation du projet. **Ça ne rappelle rien ?** Des chiffres gonflés artificiellement pour justifier d'une nouvelle infrastructure, surdimensionnée, ce qui du coup permet de vendre plus de béton, sachant que c'est la collectivité qui renflouera le manque à gagner. Verdict de la chambre : « Les subventions publiques et les redevances versées par la commune au partenaire privé financent la quasi-totalité de la construction et de l'exploitation du stade. » (Source : blog du Monde 2018)

- ❖ **Vinci adepte de méga-chantiers aux mesures environnementales insuffisantes** : Le chantier titanesque de la nouvelle route du littoral à l'île de la Réunion. Avec un coût colossal de 1,66 milliard d'euros pour une longueur de 12,5 km, proportionnellement à sa taille, cette route sera la plus chère du monde selon Les Echos. Initialement projet de tram-train, le lobby du tout voiture/camion l'a très vite transformé en route, devenant le projet d'infrastructure le plus contesté de l'histoire de la Réunion. Mais elle n'est pas près d'être mise en service, car selon la cour administrative d'appel de Bordeaux, la révision du schéma des carrières réalisée en 2014 est illégale. Faute d'avoir suffisamment pris en compte l'environnement, leur exploitation, sera retardée. La cour administrative d'appel de Bordeaux a rendu une décision (mai 2018) concluant que le jugement du tribunal administratif de La Réunion du 16 juin 2016 et l'arrêté du préfet de La Réunion du 26 août 2014 [mettant à jour le schéma départemental des carrières] sont annulés. C'est donc par manquement aux procédures réglementaires et environnementales nécessaires dans la définition des espaces carrières que la Cour d'Appel de Bordeaux s'est prononcée en faveur de l'annulation de cet arrêté préfectoral. Notons que le préfet qui était à la manœuvre, Jean-Luc Marx, est le même que celui qui fait actuellement équipe avec Vinci pour piloter d'une main de fer le chantier du GCO en Alsace, objet de nombreux recours encore en attente de jugement sur le fond. (Sources : Orange Réunion Actu, Clicanoo Réunion, Témoignages Réunion 2018)
- ❖ **Vinci et l'aide aux personnes en difficultés** : La fondation Vinci pour la Cité, voir cet intéressant article : <http://www.zite.fr/retour-social-sur-investissement/>, qui met à mal la philanthropie soi-disant désintéressée de Vinci. (Source Zite 2018)
- ❖ Liste bien sûr non exhaustive tant les pratiques de cette multinationale sont sujets à controverses !
- ❖ Voir aussi cet excellent article « Le soleil ne se couche jamais sur l'empire Vinci » dans le Monde diplomatique de mars 2016, à retrouver ici : https://www.monde-diplomatique.fr/2016/03/DE_LA_CASINIERE/54958 de Nicolas de La Casinière, Journaliste et illustrateur, auteur des ouvrages *Les Prédateurs du béton. Enquête sur la multinationale Vinci*, Libertalia, Paris, 2013, *Services publics à crédit. A qui profitent les partenariats public-privé ?*, Libertalia, 2015, et *Les Saboteurs du climat*, Seuil-

Socialisation des coûts, privatisation des bénéficiaires. Pour rendre possible cette mystification il faut une base idéologique – le dogme de la réduction des dépenses publiques et de l'endettement des collectivités, conduisant à des solutions encore plus dispendieuses. Mais aussi un mélange entre la négligence des élus envers leurs responsabilités et leur complaisance à l'égard des intérêts privés....(Source : Libération 2018)